

## Compte rendu de séance

### Séance du 20 Novembre 2015

L' an 2015 et le 20 Novembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de M. CHEREAU Jean-Pierre, Maire.

**Présents** : M. CHEREAU Jean-Pierre, Mme TROTIN Monique, M. GODREAU Bruno, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, Mme BINARD Lydie, M. DAUDIN Francis, Mme LEROY Edith, Mme BARRIER Valérie, M. HARDY Yannick, Mme MARIAUD Patricia, M. COCHONNEAU Claude

Excusés ayant donné procuration :  
M. DESSERT Jean-Claude à M. RICHARD Jean-Yves,  
Mme JOUIN Nicole à M. COCHONNEAU Claude

Excusé : M. GENDRON Bernard

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

**Date de la convocation** : 12/11/2015

**Date d'affichage** : 13/11/2015

**A été nommé secrétaire** : M. GODREAU Bruno

**Objets des délibérations**

#### SOMMAIRE

- Salon de coiffure - Bail Commercial à Mme Justine RIMBAULT - 2015/134
- Immeuble 19-21 Place de l'Eglise – Bail commercial - 2015/135
- SICTOM – Collecte et valorisation des déchets de la base de loisirs – avenant n°2 à la convention n° 029/2010 du 18 janvier 2010 - 2015/136
- Télétransmission des actes au contrôle de légalité – Renouvellement convention avec la Société SRCI - 2015/137
- Association des Maires Ruraux de la Sarthe – Adhésion 2016 - 2015/138
- Fédération Française des Stations Vertes de Vacances – Adhésion - 2015/139
- Forum FORMASARTHE 2016 - 2015/140

**Salon de coiffure - Bail Commercial à Mme Justine RIMBAULT**  
**réf : 2015/134**

Vu le bail commercial par la Commune de Marçon à M. et Mme TROTTEREAU-LABBÉ en date du 2 novembre 1994 pour la location du bien sis 4 place de l'Église à usage de salon de coiffure ;

Vu les actes en date des 30 mai 2003 et 4 octobre 2012 relatifs au renouvellement du bail commercial du 2 novembre 1994 ;

Vu la vente du fonds de commerce du salon de coiffure à Mme Justine RIMBAULT à compter du 1er décembre 2015 ;

Vu la lettre en date du 20 novembre 2015 de Mme Valérie TROTTEREAU sollicitant la résiliation du bail commercial du local sis 4 place de l'Église ;

Vu les clauses de l'article A – Conditions communes – 1°) faculté de congé, du bail commercial du 2 novembre 1994 de M. et Mme TROTTEREAU-LABBÉ ;

Vu l'exposé de M. le Maire ;

Considérant la candidature de Mme Justine RIMBAULT domiciliée à Marçon « La Touche » à la reprise du salon de coiffure au 1er décembre 2015 ;

Le Conseil Municipal, après examen et après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter la résiliation du bail commercial de M. Mme TROTTEREAU-LABBÉ du 2 novembre 1994 au 30 novembre 2015, sans tenir compte du préavis fixé dans ledit bail ;
- de louer le bien sis 4 place de l'Église à Mme Justine RIMBAULT domiciliée à Marçon « La Touche », à usage de salon de coiffure ;
- de fixer le loyer mensuel à 316,99 €, non assujéti à la TVA et révisable en fonction de l'évolution de l'indice des loyers commerciaux ;
- de fixer la durée du bail commercial à 9 ans ;
- d'exonérer Mme Justine RIMBAULT des deux premiers mois de loyers pour compenser divers travaux de petits aménagements et de peinture ;
- d'autoriser le Maire à signer le bail correspondant à effet au 1er décembre 2015 avec Mme Justine RIMBAULT ainsi que toute autre document afférent à cette affaire .

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Immeuble 19-21 Place de l'Eglise – Bail commercial**  
**réf : 2015/135**

Vu le protocole d'accord conclu avec Mme Hayet PEYRONNY et la Commune en date du 15 septembre 2015 concernant le bail commercial de l'immeuble 19-21 place de l'Église du 18 octobre 2012 et l'avenant signé les 28 octobre 2014 et 4 novembre 2014 ;

Vu les négociations en cours de Mme Hayet PEYRONNY pour la cession de son fonds de commerce du restaurant Le Boeuf ;

Vu le bordereau de situation en date du 19 novembre 2015 de Mme Hayet PEYRONNY, établi par la Trésorerie de Le Grand-Lucé-La Chartre ;

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de prolonger la durée de validité du protocole d'accord conclu entre Mme Hayet PEYRONNY et la Commune en date du 15 septembre 2015 d'un mois, à savoir jusqu'au 31 décembre 2015 ;

- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant au protocole correspondant et tout autre document se rapportant à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**SICTOM – Collecte et valorisation des déchets de la base de loisirs – avenant n°2 à la convention n° 029/2010 du 18 janvier 2010**  
réf : 2015/136

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que la Commune paie une redevance spéciale pour la collecte et la valorisation des déchets collectés sur la base de loisirs du 1er juillet au 31 août de chaque année.

La redevance est établie sur la base de la fréquence des collectes et des litrages. Une convention de Service a été conclue avec le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) en date du 18 janvier 2010 et modifié par avenant n° 1.

En raison de l'augmentation du tonnage de déchets collectés sur la base de loisirs, M. le Maire soumet la proposition du SICTOM de remplacer les 18 bacs de 110 litres par 10 bacs de 660 litres. Le coût annuel serait de 2 383,48 € (coût de gestion compris) sur la base de 9 collectes pendant la période de juillet et août ; le prix au litre est de 0,0392 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter le projet d'avenant n° 2 à la convention n° 029/2010 signée en date du 18 janvier 2010 avec le SICTOM, portant sur la modification du tonnage collecté et le coût de la prestation. Le calcul de la prestation se fera sur la base d'une formule fixe à savoir 59 400 litres pour chaque saison. Le prix au litre étant de 0,0392 €, le montant total de la dépense est de 2 328,48 € auquel s'ajoutent les frais de gestion du service annuel de 55 €. Le coût annuel total est de 2 383,48 €. Le tarif sera révisé chaque année par le SICTOM ;
- d'autoriser M. le Maire à signer ledit avenant à effet au 1er janvier 2016.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Télétransmission des actes au contrôle de légalité – Renouvellement convention avec la Société SRCI**  
réf : 2015/137

Vu le contrat de maintenance conclu avec la Société SRCI le 22 janvier 2013 pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité, pour une durée de trois ans ;

Vu la proposition de renouvellement du contrat de maintenance de la Société SRCI ;

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- conclure un nouveau contrat de maintenance avec la Société SRCI pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique pour une durée de trois ans à compter du 22 janvier 2016. Le montant de la redevance est fixé à 100 € HT par an.
- d'autoriser le Maire à signer le contrat correspondant.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Association des Maires Ruraux de la Sarthe – Adhésion 2016**  
**réf : 2015/138**

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux de la Sarthe et de France pour l'année 2016.

La cotisation est de 110 € comprenant :

- l'adhésion à l'Association des Maires Ruraux de la Sarthe :	35 €
- l'adhésion à l'Association des Maires de France :	56 €
- abonnement au mensuel "36 000 Communes" :	19 €

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Fédération Française des Stations Vertes de Vacances – Adhésion**  
**réf : 2015/139**

M. le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que la Commune adhère depuis de nombreuses années à la Fédération Française des Stations Vertes de Vacances. Le coût annuel de l'adhésion a été de 832 € pour 2015.

Vu le montant élevé de l'adhésion et vu les faibles retombées pour le tourisme à Marçon, M. le Maire propose aux Conseillers Municipaux de résilier l'adhésion au Label Station Verte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de résilier l'adhésion au Label Station Verte de la Fédération Française des Stations Vertes de vacances à compter du 1er janvier 2016.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Forum FORMASARTHE 2016**  
**réf : 2015/140**

M. le Maire soumet aux Conseillers Municipaux la demande de contribution présentée par l'Association FORMASARTHE par lettre en date du 18 septembre 2015, pour l'organisation du forum FORMASARTHE qui aura lieu les 28-29 et 30 janvier 2016 au Centre des Expositions au Mans ;

Vu le nombre de voix contre,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas apporter une contribution financière à l'Association FORMASARTHE pour le forum FORMASARTHE de 2016.

A la majorité (pour : 0 contre : 11 abstentions : 3)

**Décision du Maire**

**Création d'un fossé CR 137 de la Tripotière au Volet - Beuchetière**

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que par décision n° 2015-D019 en date du 3 novembre 2015, conformément à la délibération n° 2014/050 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 portant sur les délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire, le devis en date du 15 octobre 2015 de l'Entreprise CHAIGNEAU dont le siège social est à Vaas (Sarthe) "Le Lacart" - Les Halles, pour la création d'un fossé le long du chemin rural n° 137 de la Tripotière au Volet - Beuchetière, a été retenu pour un montant de 3 299 € HT, soit 3958,80 € TTC.

### **Camping – Délégation de Service Public – Présentation du nouveau délégataire**

M. Bruno GALLIEN, nouveau délégataire pour l'exploitation et la gestion du camping du Lac des Varennes, a présenté la nouvelle équipe du camping.

### **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)**

M. le Maire présente le projet de regroupement des Communautés de Communes de Lucé (sauf le Grand-Lucé), Val du Loir et Bercé dans le cadre du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et les procédures d'élaboration et de mise en œuvre des prescriptions du SDCI. L'ensemble de ces documents ont été transmis aux Conseillers Municipaux avec leur convocation à la séance du 20 novembre 2015.

Le Conseil Municipal délibérera sur cette affaire le 18 décembre 2015.

### **Restauration et entretien du Long et de la Dême – Plan de financement**

M. le Maire rappelle que par délibération du 29 mai 2015, le Conseil Municipal a accepté le tableau de financement prévisionnel des actions prévues sur la Commune dans le contrat territorial pour la restauration et l'entretien du Long et de la Dême et leurs affluents sur le territoire de la Commune de Marçon.

M. le Maire apporte des précisions complémentaires données par M. TABOURIECH, nouveau technicien de rivières, à la Communauté de Communes de Racan. Le coût total des actions à Marçon (travaux, études...) s'élève à 113 268 €. Cette dépense est financée à hauteur de 80 %, par l'Agence de l'Eau (50%), la Région (15%) et le Conseil Départemental de l'Indre-et-Loire (15%), soit une participation de 90 615 €. Les 20 % restants, à savoir 22 653 € sont à la charge de la Commune. Cette dépense sera répartie sur 5 exercices à partir de l'exercice 2016.

M. le Maire précise que le coût des diverses études s'élève à 77 874 € représentant 68,75 % du coût global de l'opération.

A propos du montant de ce projet, M. Claude COCHONNEAU s'insurge "sur le fait que la majeure partie de ces 113 268 € finance un bureau d'étude et non des travaux. Ce qui prouve que soit, ce projet n'était pas une nécessité, soit c'est en fait un moyen pour l'Agence de l'eau de financer des bureaux d'étude « ami »".

M. le Maire, au vu de ces éléments, propose aux Conseillers Municipaux de délibérer à nouveau sur le plan de financement du projet de restauration du Long et de la Dême.

Le Conseil Municipal décide de maintenir la délibération du 29 mai 2015.

### **Taxe d'aménagement**

M. le Maire communique les termes de la circulaire du 20 octobre 2015 de la Direction Départementale des Territoires de la Sarthe concernant la taxe d'aménagement.

Le Conseil Municipal décide de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 2 %.

### **Commission des Travaux**

M. Jean-Yves RICHARD, Vice-Président de la Commission des Travaux fait le point des travaux suivants :

- Croix-Caseau : les travaux de rénovation de l'éclairage public sont en cours.
- Camping : une fuite d'eau importante sur une conduite principale, les travaux de recherche de fuite et de réparation sont prévus semaine 48.

### **Commission de la Voirie**

M. Francis DAUDIN, Vice-Président de la Commission Voirie fait le point des dossiers en cours :

- traçage des passages piétons ;
- broyage des fossés et chemins.

**Commission Animation, Culture, Sports**  
**Commission Communication**

M. Bruno GODREAU, Vice-Président de la Commission Animation, Culture, Sports, Communication, Tourisme fait le point sur le planning des permanences pour les élections régionales des 6 et 13 décembre 2015.

**Commission Scolaire**

Mme Emilie SINNAEVE, Vice-Présidente de la Commission scolaire, fait part d'une demande sur le stationnement pour le passage du car le mercredi midi. Le marché de Noël aura lieu le 12 décembre 2015, rendez-vous à 14 heures sur la place de l'Église. Le repas de Noël aura lieu le 18 décembre 2015.

**Questions diverses**

M. le Maire porte à la connaissance des Conseillers Municipaux les informations suivantes :

- courrier demande de subvention pour l'Église de Le Tronchet ;
- invitation de l'Harmonie de Marçon au concert le 21 novembre 2015 à 18 heures à l'Église de Marçon ;
- visite de Mme COMBE, Direction Régionale des Affaires Culturelles, pour le classement de la cantine Le Corbusier, vendredi 4 décembre à 17 heures à la Mairie ;
- réunion d'information de la Direction Aménagement Durable sur des programmes pour aider les Communes à développer et urbaniser le centre bourg le 27 novembre 2015 à 14 heures à la Mairie.

La séance est levée à 22 heures 53 minutes.